

**N° 4460<sup>4</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 1998-1999

---

**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction d'une cité judiciaire au plateau  
du St-Esprit à Luxembourg**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(23.3.1999)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 22 mars 1999 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction d'une cité judiciaire au plateau  
du St-Esprit à Luxembourg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 mars 1999 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 novembre 1998;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 23 mars 1999.

*Le Secrétaire général,*

Marc BESCH

*Le Président,*

Paul BEGHIN